COMMUNE DE SUNDHOUSE
PROCES-VERBAL

Mercredi 16 septembre 2026

Nombre de conseillers élus : 19
Nombre de conseillers en exercice : 19

Séance ordinaire du Conseil Municipal, du mercredi 16 septembre 2026 à 19h30, en Mairie de Sundhouse, après convocation d'usage légale, ***en date du 8 septembre 2026****, et mesures de publicités prévues par le Code Général des Collectivités Territoriales.*

Séance présidée par Monsieur le Maire, Mathieu KLOTZ, qui salue les membres **présents** :

- ANSTETT Fabien
- ADOLPH Christelle
- BERGER Michaël
- SCHMITT José
- HAEGELI Raphaël
- MERLIN Laetitia
- HAUERT Christophe
- SCHWOERER Isabelle
- LEONHART Marie-Laure
- RIEG Jean-Pierre
- HARTWEH Morgane
- SCHENCK Nicole
- GERBER Christophe
- MEYER Emilie
- BERGER Raphaël

Absents excusés : SONNTAG Agathe, MOIOLI Nathalie et GERBER Jean-Marc
Absent non excusé : -

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte.

Numéro délibération	Objet de la délibération	Vote
1.	Désignation du secrétaire de séance	Adopté à l'unanimité
2.	Approbation du Procès-Verbal du conseil municipal du 07 juillet 2026	15 POUR – 1 abstention
3.	Délégations du Maire	Point d'information
4.	FINANCES – Décisions modificatives	Adopté à l'unanimité
5.	COMMANDE PUBLIQUE – CCRM - Groupement de commande fournitures énergie	Adopté à l'unanimité
6.A	DOMAINE ET PATRIMOINE - Servitude de passage de ligne électrique souterraine	Point retiré
6.B	DOMAINE ET PATRIMOINE - Redevance réglementée	Adopté à l'unanimité
7.	FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE - Création d'un emploi permanent	Adopté à l'unanimité
8.	INTERVENTIONS DES ADJOINTS	Point d'information
9.	DIVERS	Point d'information

1. Désignation du secrétaire de séance

Mme MEYER Emilie est désignée secrétaire de séance.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 07 juillet 2026

Le Procès-verbal de la séance du 07 juillet 2026 est adopté par 15 voix POUR et une ABSTENTION.

3. Décisions prises par le maire dans le cadre des délégations consenties
Présentation des déclarations d'urbanisme et DIA

4. FINANCES
1. Décision modificative

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 57 ;
Vu le budget principal, adopté le 06 mars 2026 ;

M. le Maire explique que nous devons transférer des montants sur l'opération prévue pour la création du terrain de Foot5.

La décision modificative comporte les changements suivants :

Section d'investissement dépenses :
Opération 67 « club-house »

Article 2112 + 12 000,- €

Section d'investissement dépenses :
Opération 118 « terrain rue de la potence »

Article 2111 - 12 000,- €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

MODIFIE le budget avec les opérations proposées ci-dessus,

APPROUVE la décision modificative.

ADOPTE A L'UNANIMITE

2. Décision modificative

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 57 ;
Vu le budget principal, adopté le 06 mars 2026 ;
Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 05 juin 2026 (point 3.A "Décision modificative"), portant sur l'opération pour compte de tiers concernant la participation de la CCRM à l'éclairage public de la rue du Collège ;

M. le Maire explique qu'une erreur matérielle affecte la précédente décision modificative relative à l'opération pour compte de tiers concernant la participation de la CCRM aux travaux d'éclairage public de la rue du Collège : le numéro d'opération mentionné (12026) doit être remplacé par le numéro exact (1226), et les écritures doivent être imputées en section d'investissement, chapitre 45.

La décision modificative comporte les changements suivants :

Section d'investissement dépenses :
Opération pour compte de tiers 1226 « EP rue du Collège »

Article 45811226 12 500,- €

Section d'investissement recettes :
Opération pour compte de tiers 1226 « EP rue du Collège »

Article 45821226 12 500,- €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

MODIFIE le budget avec les opérations proposées ci-dessus,

APPROUVE la décision modificative.

ADOPTE A L'UNANIMITE

5. COMMANDE PUBLIQUE

CCRM – Groupement de commandes fournitures d'électricité, de gaz naturel et de services associés

Monsieur le Maire, indique qu'afin de permettre aux acheteurs soumis aux dispositions des marchés publics de se mettre en conformité avec la loi, tout en optimisant la procédure de mise en concurrence, la Communauté de Communes du Ried de Marckolsheim entend constituer un groupement de commandes d'achat composé de quatre lots :

- Lot 1 : Fourniture d'électricité - C3/C4 - et services associés
- Lot 2 : Fourniture d'électricité - C5 - et services associés
- Lot 3 : Fourniture d'électricité - C5 - éclairage public et services associés
- Lot 4 : Fourniture de gaz naturel et services associés

Les caractéristiques du marché seront les suivantes :

- Compte tenu des montants, il s'agira d'une procédure formalisée et plus précisément d'un appel d'offres ouvert ;
- Compte tenu de la volatilité des prix du gaz et de l'électricité, la technique d'achat de l'accord-cadre et des marchés subséquents sera utilisée, ce qui permettra de retenir au maximum cinq fournisseurs et de les remettre régulièrement en concurrence ;
- La livraison d'énergie commencera le 1er janvier 2028 et s'achèvera pour l'ensemble des lots le 31 décembre 2031.

Il est proposé que la Communauté de Communes assure comme précédemment le rôle de coordonnateur du groupement et soit à ce titre notamment chargée :

- D'engager la consultation conformément aux dispositions du Code de la Commande Publique ;
- De procéder à la signature de l'accord cadre et des marchés subséquents pour le compte des membres du groupement ;

Chaque membre du groupement sera chargé de vérifier la bonne exécution des prestations et de les payer.

Le projet de convention constitutive du groupement est joint en annexe.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Vu les articles L.2113-6 et L.2113-7 du Code de la Commande Publique relatifs au groupement de commandes ;
Vu les articles L.2123-1 et R.2123-1 du Code de la Commande Publique relatifs aux marchés à procédure adaptée ;
Vu les articles L2125-1, R.2162-2 et R.2162-7 et suivants du Code de la Commande Publique relatifs aux accords-cadres exécutés par la conclusion de marchés subséquents ;
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

AUTORISE la Commune à adhérer au groupement de commandes pour l'achat de gaz et d'électricité pour :

☒ Lot 1 : Fourniture d'électricité - C3/C4 - et services associés
☒ Lot 2 : Fourniture d'électricité - C5 - et services associés
☒ Lot 3 : Fourniture d'électricité - C5 - éclairage public- et services associés
☒ Lot 4 : Fourniture de gaz naturel et services associés

ACCEPTE les termes de la convention constitutive du groupement de commandes relative à l'ensemble des lots énoncés à la présente délibération ;

ACCEPTE que la mission de coordonnateur du groupement soit assurée par la Communauté de Communes ;

AUTORISE le Maire à signer le projet de convention constitutives de ce groupement et fixant ses modalités de fonctionnement joints en annexe.

ADOPTE A L'UNANIMITE

6. DOMAINE ET PATRIMOINE

A. ENEDIS – Servitude de passage de ligne électrique souterraine

Point retiré de l'ordre du jour

6. DOMAINE ET PATRIMOINE

B. Territoire d'Energie Alsace - Redevance règlementée pour chantiers provisoires d'électricité

M. le Maire tient à informer les membres du Conseil que les articles, R2333-105-1 R2333-105-2 et R2333- 108, du Code général des collectivités territoriales (CGCT), ainsi que les décrets n° 2015-334 du 25 mars 2015 et n° 2023-797 du 18 août 2023, fixent le régime des redevances dues aux communes, EPCI, syndicats mixtes et aux départements pour l'occupation provisoire

de leur domaine public par les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux de transport/de distribution d'électricité et aux canalisations particulières d'énergie électrique.

Il propose au Conseil :

- de décider d'instaurer ladite redevance pour l'occupation provisoire de leur domaine public par les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux de transport/de distribution d'électricité ;
- d'en fixer le mode de calcul, conformément à la partie réglementaire du CGCT, en précisant que celui-ci s'applique au plafond règlementaire.
- de revaloriser ladite redevance chaque année, pendant toute la durée des chantiers, en fonction de l'évolution de l'indice d'ingénierie, mesurée au cours des douze derniers mois précédant la publication de l'indice connu au 1er janvier de l'année N, ou tout autre indice qui viendrait à lui être substitué et de pendant.

Le Conseil municipal, entendu cet exposé et après avoir délibéré :

ADOPTE la proposition qui lui est faite concernant l'instauration de la redevance pour l'occupation du domaine public par les chantiers provisoires de travaux sur des ouvrages des réseaux de transport/ de distribution d'électricité. Cette mesure permettra de procéder à l'établissement du titre de recettes au fur et à mesure qu'auront été constatés des chantiers éligibles à ladite redevance.

ADOPTE A L'UNANIMITE

7. FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

Création d'un emploi permanent d'ATSEM

Monsieur le Maire indique au conseil municipal qu'il y a lieu de créer un poste permanent sur le grade d'ATSEM principal de 2ème classe afin d'assurer la continuité du service à l'école maternelle.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

DÉCIDE la création d'un emploi permanent d'ATSEM principal de 2ème classe à temps non complet (27.5/35e) à compter du 1er novembre 2026.

La durée hebdomadaire de service est fixée à 27.5/35e.
La rémunération se fera par référence à la grille de rémunération d'ATSEM principale de 2e classe.
Cet emploi permanent peut également être pourvu par un agent contractuel lorsqu'il ne peut l'être par un fonctionnaire, sur le fondement de l'article L332-8 6° du code général de la fonction publique, à savoir :
Pour les emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.

ADOPTE A L'UNANIMITE

8. INTERVENTIONS DES ADJOINTS

Fabien ANSTETT, Adjoint,

Ecoles : Présentation des effectifs réels des écoles, pour un total de 159 enfants, répartis comme suit :

- École maternelle : 12 PS, 16 MS, 24 GS ;

- École élémentaire : 21 CP, 25 CE1, 21 CE2, 19 CM1, 21 CM2.

Distribution des gilets jaunes au CP le 22/09.

CME : Proposition d'une sortie au centre de tri par les SMICTOM après les élections CME.

Communication : Le journal des Associations a été distribué ; le prochain bulletin municipal est en cours de préparation. PanneauPocket : 31 800 lectures depuis le début de l'année.

Affaires sociales : Deux bons alimentaires ont été attribués.

Christelle ADOLPH, Adjointe,

Label villes et villages fleuris : obtention de la 2ème fleur.

Forêt : Deux ventes de bois réalisées : 12 000 € (chênes) et 24 300 € (grumes).

Chasse : Changement de président de l'association Les Blaireaux, Monsieur BONNET sur lot 1 et 2.

Fêtes des ainés : Rappel de la date officielle, le dimanche 6 décembre 2026.

Association Foncière : Dans le cadre du programme pluriannuel de travaux de restauration et de mise en valeur de l'Ischert du SDEA, des travaux sont en cours dans l'enclave de Saasenheim.

Michael BERGER, Adjoint,

Ecole maternelle : La clôture a été posée et la marche d'escalier remplacée, pour un coût total de 17 000 €.

Ecole élémentaire : Un rendez-vous avec l'architecte pour l'aménagement de la sortie de secours est prévu sous 15 jours.

Gendarmerie : Sol souple posé dans les chambres des GAV.

Salle polyvalente : Les stores du foyer ont été posés. Un chiffrage est par ailleurs en cours pour la fourniture de lampes chauffantes infrarouge.

Voirie : le marquage suite aux travaux de voirie sur la RD721 débutera sous 15 jours et une place PMR en face de l'entrée du collège va être marquée pour un montant de 540 € TTC.

Presbytère : Les agents techniques ont procédé à la démolition des anciens murs et plafonds intérieurs du bureau. Des devis ont été établis pour les travaux d'électricité, de plâtrerie et de sanitaire. Un rendez-vous sera prochainement fixé avec le Conseil presbytéral afin de faire le point sur la suite des travaux.

Cimetière : Démolition du mur prévue en commission travaux. Une reconstruction est prévue selon le même principe que celui de l'école, dans une version plus esthétique. Un chiffrage est en cours auprès de la société Saint-Paul et des échantillons sont attendus. Le mur côté rue n'est pas concerné par ces travaux : il sera conservé et rénové.

Raphaël HAEGELI, conseillé délégué,

Rue de l'Enfer : Le DGD a été réceptionné ; un avenant de 5 443 € dû à une surprofondeur a été signé. L'éclairage public débutera début octobre.

Rue des Roseaux : Deux lignes de travaux supplémentaires et déplacement d'un poteau ENEDIS en sus d'un montant de 3 700.40 €. Devis Schleiss signé pour la pose de roches.

Route de Saasenheim : l'expertise du poteau d'incendie a eu lieu le 07/09. En attente de retour.

Canal : branchement système de fonctionnement de l'écluse n°72, des câbles aériens vont être ajoutés.

Rue de la gare : chemin de contournement, un rabotage va être effectué.

Permission de voirie : réflexion pour proposer un règlement de voirie.

9. DIVERS

- Christelle ADOLPH présente le dossier d'extension des Gravières Rhénanes et le projet lié.
- Monsieur le Maire évoque le projet de piste cyclable reliant Schoenau-Saasenheim-Sundhouse de la CCRM. Il indique également que la prochaine réunion du PLUi se tiendra à l'automne.
- Le 15/11 à 15h aura lieu la présentation du nouveau pasteur de l'église protestante.
- Morgane HARTWEG évoque une réflexion sur la réglementation des meublés de tourisme et interroge sur le positionnement possible des élus concernant la réforme des horaires des écoles.
- Christophe HAUERT informe qu'un repas des bénévoles aura lieu ce week-end, et qu'une réunion du comité est prévue le 14/10. Il précise que le Marché de Noël se tiendra le 29/11. Enfin, il informe qu'une proposition de tarifs pour le wifi de la Salle Polyvalente est en cours.
- Raphaël HAEGELI indique que la commission SDEA se tiendra le 22/09.
- José SCHMITT propose l'installation d'une citerne à l'atelier municipal pour prévenir les restrictions de l'usage de l'eau.

Plus personne ne souhaitant prendre la parole, la séance est close à 21h40.

Fait à SUNDHOUSE,

La Secrétaire,
Emilie MEYER

MAIRIE DE SUNDHOUSE
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
(Bas-Rhin)

Le Maire,
Mathieu KLOTZ